

Dossier de Candidature

Année de Césure

Au titre de l'année ____/____

Informations candidat(e)

Numéro étudiant(e) :
NOM :
Prénom(s) :
Date de naissance :
Téléphone portable :
Adresse électronique :

Composante

Année et filière d'inscription actuelle : _____

Année et filière envisagée pour l'année universitaire suivant la césure :

Rappel : dans le cas des filières ou années où sont opérées des sélections, la césure est, en tout état de cause, conditionnée par l'admission. Un(e) étudiant(e) non admis(e) ne peut solliciter de césure au titre de la formation en question.

Période de césure envisagée

La demande de césure concerne :

- L'ensemble de l'année en cours (césure annuelle)
- Le 1^{er} semestre (semestre d'automne)
- Le 2nd semestre (semestre de printemps)

Projet de césure

Le projet de césure

- Se déroule dans le cadre d'un service civique
- Se déroule dans le cadre d'un engagement bénévole ou d'un volontariat associatif
- Se déroule dans le cadre d'un contrat de travail
- Comprend une période de stage (césure semestrielle uniquement – le projet doit être en lien avec la formation)
- Prévoit une période de formation dans une autre filière ou un autre établissement
Indiquez, le cas échéant, l'autre filière et/ou établissement envisagé : _____

- S'inscrit dans un projet de création d'activité (dispositif « étudiant entrepreneur »)
- Se déroulera à l'étranger. Indiquez le pays : _____
- Concerne la préparation à une compétition sportive ou à un évènement artistique.

Rappel : dans tous les cas, le dossier doit s'accompagner d'une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.

Maintien du droit à bourse (pour les étudiants boursiers sur critères sociaux uniquement)

Le/la candidat(e) souhaite bénéficier du maintien du droit à la bourse

Le/la candidat(e) ne souhaite pas bénéficier du maintien du droit à la bourse

Rappel : lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant(e) au titre de chaque cursus. La thématique du projet de césure doit être en lien avec la formation suivie.

Pièces justificatives à fournir avec le présent dossier :

- Une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.
- Un curriculum vitae

Le présent dossier doit être déposé accompagné de l'ensemble des pièces justificatives auprès du Service Orientation et Insertion Professionnelle
A l'attention de Sabine DIEZ
Maison de l'Etudiant – 2^{ème} étage
1 Allée de l'Astronomie – 78280 Guyancourt

Entre le 1^{er} mai et le 15 juin de l'année en cours, pour une demande de césure pour l'année universitaire dans son ensemble ou pour le semestre d'automne

Entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre de l'année en cours, pour une demande portant sur le semestre de printemps.

Le non-respect de ces délais entrainera automatiquement le rejet de la demande

Je soussigné(e) (Nom – Prénom) : _____

Atteste avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et confirme que mon projet de césure s'inscrit bien dans les limites posées par les modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines adoptées par la CFVU de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 22/03/2016.

En cas d'acceptation de mon projet de césure, m'engage à suivre les préconisations définies dans le contrat pédagogique.

Fait, à :
Le :

Signature du/de la candidat(e)

Demande de césure pour validation auprès de la composante

(A remplir uniquement par la composante)

Demande de césure déposée le : ___/___/20__

Numéro étudiant(e) :
NOM :
Prénom(s) :

Avis du responsable pédagogique (de la formation cible, le cas échéant)

Projet de césure validé

Projet de césure refusé

En cas de refus, merci de motiver la décision :

Fait à _____ le _____

Nom Prénom _____ Composante _____

Signature

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- Soit par un recours administratif auprès du Président de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Soit par un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles